



Présentation de la caisse commune de l'alimentation par le groupe resserré

Questions après présentation

- Est-ce que les produits de la mer sont concernés ? (Habitant assistant pour la première fois à une réunion d'information)

Réponse : c'est le travail des comités habitant d'avancer sur les produits qui pourront être conventionnés. A ce stade, c'est tout à fait possible, non exclu.

- Remarque du biais des habitants rencontrés par les courants de sensibilisation de la CCA : comment inviter des habitants qui ne font pas partis des collectifs associatifs ?

Réponse : les habitant.e.s rencontrés l'ont été par les réseaux associatifs déjà existants, mais également par des actions hors les murs (porteur de paroles, affichage...). Ces actions vont se poursuivre pour permettre aux comités habitant de s'étoffer. Une personne du public suggère qu'un lien pourrait être fait avec des structures d'aide à domicile.

- Est-ce que des habitants d'autres quartiers peuvent intégrer le projet ? (Isabelle Angélique, habitante du Breil)

Réponse : A ce stade, il est décider de se limiter aux territoires définis. Il peut s'agir du lieu d'habitation de l'habitant, mais également de son lieu de vie/d'habitude.

-Quelle jauge de participant sur le comité habitant?

Réponse : pas de limite définie, mais plutôt l'idée d'avoir un groupe diversifié et hétéroclite (genre, âge, lieu d'habitation, CSP...). Il faudra un moment consolider le groupe existant pour permettre d'avancer et de creuser les sujets.

- Peut-on imaginer un lien entre les CCAS, les aides alimentaires, le Vrac et la CCA à long terme (2030) ?

Réponse : le projet poursuit l'objectif de plus de convergence vers les actions et projets alimentaires, plus de cohérence et de croisement. C'est donc, au delà du projet en tant que telle, un des objectifs affichés et déjà en marche.